



Chapter 23 - Volleyball

LE FRANÇAIS SUIT

CHAPTER 23 – VOLLEYBALL

1. TEAM COMPOSITION

- 1.1. A team shall be composed of a minimum of eight (8) participants and a maximum of eleven (11) participants. One (1) additional spot may be awarded to teams with a qualified coach to a maximum of twelve (12) participants.
- 1.2. During the match, two (2) players may be designated as a libero prior to the beginning of each set and they can be designated as a team captain at the beginning of the match; if they leave the court, an acting court captain must be allocated.
- 1.3. Each base (for regionals) or region (for nationals) may enter one (1) Men's and one (1) Women's volleyball team in the CAF Volleyball Championship. The regional team shall be the team declared champion at the CAF Regional Championship.
- 1.4. The regional team may augment two (2) players from another B/W/U within the region who have the approval of their Commanding Officer.

2. OFFICIALS

- 2.1. Minor and/or officials that are not officiating will assist as line judges, scorekeepers, and/or timekeepers throughout the championship as required by the host base.

3. RULES

- 3.1. Play shall be conducted in accordance with the current rules of the [Volleyball Canada Rulebook](#) and in accordance with the [CAF Sports Championships Operations Manual](#).

4. SUSPENSIONS

4.1. The minimum suspensions listed below will be applied when the following infractions occur during a Championship;

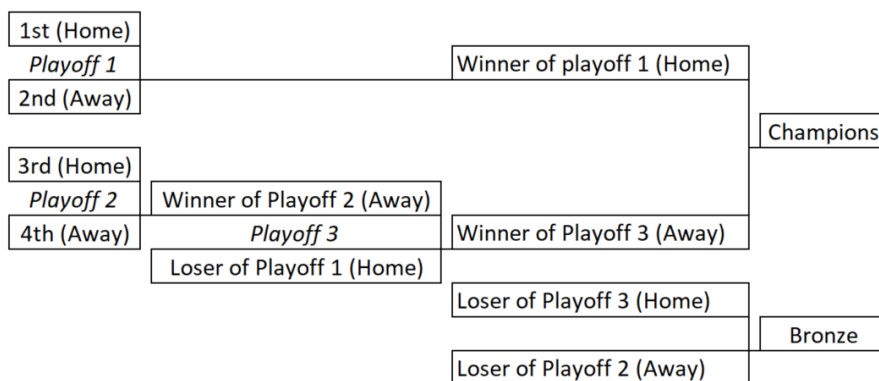
Rule	Description	Minimum of
21.3.1	Rude Conduct - Action contrary to good manners or moral principles	1 st offence – as per Volleyball Canada Rulebook 2 nd offence – Expulsion (stay in penalty area for rest of set) 3 rd offence – DQ (depart competition area for the remainder of the match)
21.3.2	Offensive Conduct - Defamatory or insulting words or gestures or any action expressing contempt.	1 st offence – Expulsion (stay in penalty area for rest of set) 2 nd offence - DQ (depart competition area for the remainder of the match) 3 rd offence - indefinite
21.3.3	Aggression - Actual physical attack or aggressive or threatening behaviour.	1 st offence - DQ (depart competition area for the remainder of the match) 2 nd offence - Indefinite

4.2. Reference [Chapter 5 – Suspensions](#), for infractions that may be applied to any sport.

5. CHAMPIONSHIP FORMAT

- 5.1. There will be a twenty-five (25) minute warm-up prior to each game, including hitting warm-up for both teams.
 - a. Captains will be called thirteen (13) minutes before the start of the match to take the coin toss.
 - b. The first five (5) minutes of hitting will be awarded to the serving team. The second five (5) minutes will be awarded to the receiving team.
 - c. Three (3) minutes will be allowed to prepare and line up the starting players on the court.
- 5.2. Teams will be permitted two (2) x 60 second time-outs per set.
- 5.3. The CAF Championships shall be conducted as a single round-robin tournament, followed by elimination playoffs. All matches will be rally point play. Round robin matches will consist of the best two (2) out of three (3) sets. The final team standings from the round-robin will determine play in the playoff. Points will be awarded as follows during round-robin play;
 - a. Two (2) points for a match win; and
 - b. Zero (0) points for a match loss.
- 5.4. All matches in the playoffs will consist of the best of three sets. Finals championship game and bronze medal game will be a best of 5 sets

Upon completion of the round-robin, three (3) play-off matches will be played. Playoff one (1) will consist of the first (1st) place team vs the second (2nd) place team with the winning team advancing to the directly to the final match (home). Playoff two (2) will consist of the third (3rd) place team vs the fourth (4th) place team. Playoff three (3) will consist of the winner of playoff two (2) (away) vs the losers of playoff one (1) (home). The winners of the playoff one (1) and the winners of playoff three (3) will advance to the final match.



6. TIE-BREAKING PROCEDURES

- 6.1. Ties in the-round-robin standings that affect advancement to the playoffs shall be broken as follows. If two (2) or more teams are tied;
- a. The teams having the best ratio of won/lost matches, considering matches between the tied teams, will be ranked higher;
 - b. If a tie still remains, the team having the best ratio of won/lost sets, considering all matches between the tied teams, will be ranked higher;
 - c. If a tie still remains, the team having the best ratio of won/lost sets, considering all matches of the round, will be ranked higher;
 - d. If a tie still remains, the team having the best ratio of points for/against, considering sets played between the tied teams, will be ranked higher;
 - e. If a tie still remains, the team having the best ratio of points for/against, considering all sets played during the round-robin, will be ranked higher;
 - f. If a tie still remains, the jury of appeal in consultation with the chief official shall determine the most appropriate method of breaking the tie (i.e. extra set, toss of coin, etc).
- 6.2. When applying the tie-breaking procedure, the organizing committee shall employ the following;
- a. When two (2) teams are tied, the tie-breaking procedure is applied one after the other until the tie has been broken; and
 - b. When three (3) or more teams are tied, the tie-breaking procedure is applied one after the other until all the tied teams have been ranked.

NOTE: This means that if there is a tie among teams X, Y and Z and criteria “[6.1.b.](#)” is able to determine X as first, Y as second and Z as third, then no further criteria are to be used. The tie is broken.

However, if criteria “[6.1.b.](#)” determines the seeding/ranking of any of the tied teams, then the remaining teams which are still tied will use criteria ‘[6.1.c.](#)’ and so on to determine their seeding/ranking. Do not start at ‘[6.1.a.](#)’ again. Continue through the sequence of criteria using the results of teams x, y, and z for criteria ‘[6.1.d.](#)’.

7. EQUIPMENT

- 7.1. The official ball of the championship shall be the Mikasa; MVA 200 or V200W.
- 7.2. All members must wear the following equipment listed in the table below:

MANDATORY	RECOMMENDED
Players	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Jerseys and shorts, where the colour and the design of jerseys and shorts will be uniform for the team (except the libero) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Semi-rigid ankle brace; and ▪ Knee pads.

8. INJURY PREVENTION

- 8.1. It is important that injury prevention strategies are reviewed by all members of the team, coaches, officials, athletic trainers and organizers. Please refer to [Chapter 6](#), for further injury prevention.

9. AWARDS

- 9.1. At the end of each National Championship game, the Jury of Appeal will select two (2) game MVP's, one (1) from each team.
- 9.2. The winning teams, in both the Men's and Women's competition shall be awarded a banner and trophy. Individual medals shall be presented to the members of the winning and runner-up teams (Gold, Silver and Bronze).
- 9.3. At the end of the Championships, the Jury of Appeal will select a Tournament MVP for each of the Men and Women championship.
- 9.4. At the end of the National Championships, each team will select a Team MVP, for each of the Men and Women Championship.
- 9.5. At the end of the National Championships, each team, men and women, will nominate a player that has exhibited the highest level of sportsmanship including ethical & responsible behaviour, fair play, integrity and respect combined with a high standard of playing ability. The Jury of Appeal and/or Chief Official will select the recipients based on the nominations brought forward.
- 9.6. See awards breakdown in the table below;

<u>Awards / Recognition</u>	<u>Quantity</u>	<u>Nationals</u>	<u>Regionals</u>
Trophy	2	✓	TBD by regional constitution
Championship Banner	2	✓	TBD by regional constitution
Gold Medals	24	✓	✓
Silver Medals	24	✓	✓
Bronze Medals	24	✓	✓
Tournament MVP	2	✓	✓
Team MVP	8	✓	n/a
Game MVP	2 / game	✓	TBD by regional constitution
Sportsmanship	2	✓	TBD by regional constitution
Officials	10	✓	TBD by regional constitution
Trainers	3-4	✓	TBD by regional constitution
Jury of Appeal	6	✓	TBD by regional constitution
VIP's / Patrons	1	✓	TBD by regional constitution



Chapitre 23 - Volley-ball

CHAPITRE 23 - VOLLEY-BALL

1. COMPOSITION DE L'ÉQUIPE

- 1.1. Une équipe est composée d'un minimum de huit (8) participantes ou participants et d'un maximum de onze (11) participantes ou participants. Une (1) place supplémentaire peut être accordée aux équipes dirigées par une entraîneuse qualifiée ou un entraîneur qualifié. Les équipes peuvent ainsi compter un maximum de douze (12) participantes ou participants.
- 1.2. Pendant le match, deux (2) joueuses ou joueurs peuvent être désigné(e)s comme libéro et peuvent agir comme capitaine d'équipe au début du match; si elle ou il quitte le terrain, une ou un capitaine de terrain intérimaire doit être désigné(e).
- 1.3. Chaque base (pour les championnats régionaux) ou chaque région (pour les championnats nationaux) peut inscrire une (1) équipe masculine et une (1) équipe féminine de volley-ball aux Championnats de volley-ball des FAC. L'équipe régionale est l'équipe déclarée championne lors des Championnats régionaux des FAC.
- 1.4. L'équipe régionale peut inviter deux (2) joueuses ou joueurs d'une autre base, escadre ou unité de la région à se joindre à elle, pourvu que ces joueuses ou joueurs aient obtenu l'approbation du commandant.

2. OFFICIELLES ET OFFICIELS

- 2.1. Les officielles mineures ou officiels mineurs et/ou les officielles ou officiels qui ne sont pas en train d'arbitrer agissent en qualité de juges de ligne, de marqueuses ou marqueurs et/ou de chronométreuses ou chronométreurs tout au long du championnat, tel que requis par la base hôte.

3. RÈGLES GÉNÉRALES

- 3.1. Le jeu doit se dérouler conformément au [Livre des règlements de Volleyball Canada](#) en vigueur et au [Manuel de référence des championnats des FAC](#).

4. SUSPENSIONS

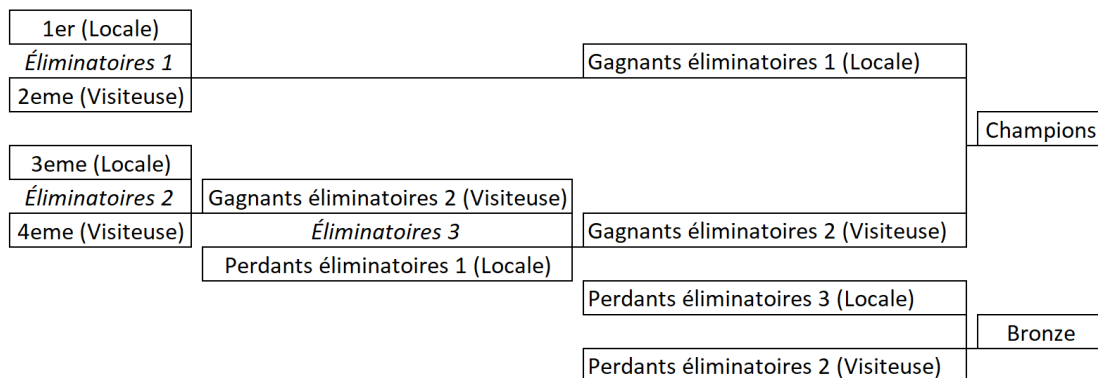
4.1. Durant le championnat, les suspensions minimales ci-dessous s'appliquent lorsque surviennent les infractions suivantes :

Règle	Description	Suspension minimale
21.3.1	Conduite grossière : acte contraire aux bonnes manières ou à la moralité	1 ^{re} infraction – selon le Livre des règlements de Volleyball Canada 2 ^e infraction – expulsion (doit rester assis dans l'aire de pénalité pour le reste de la manche) 3 ^e infraction – disqualification (doit quitter l'aire de contrôle de la compétition pour le reste de la partie)
21.3.2	Conduite injurieuse : propos insultants ou diffamatoires ou gestes exprimant le mépris	1 ^{re} infraction – expulsion (doit rester assis dans l'aire de pénalité pour le reste de la manche) 2 ^e infraction – disqualification (doit quitter l'aire de contrôle de la compétition pour le reste de la partie) 3 ^e infraction – indéfinie
21.3.3	Agression : attaque physique réelle ou comportement agressif et menaçant	1 ^{re} infraction – disqualification (doit quitter l'aire de contrôle de la compétition pour le reste de la partie) 2 ^e infraction – indéfinie

4.2. Se reporter au [Chapitre 5 – Suspensions](#), pour les infractions qui peuvent s'appliquer à n'importe quel sport.

5. TYPE DE CHAMPIONNAT

- 5.1. Une période d'échauffement de vingt-cinq (25) minutes est prévue avant chaque match, y compris un échauffement de frappe pour les deux équipes.
 - a. Les capitaines seront appelé(e)s treize (13) minutes avant le début du match pour procéder au tirage à pile ou face.
 - b. Les cinq (5) premières minutes de frappe seront attribuées à l'équipe qui sert. Les cinq (5) minutes suivantes seront attribuées à l'équipe qui reçoit.
 - c. Trois (3) minutes seront accordées aux fins de préparation et d'alignement des joueuses ou joueurs sur le terrain.
- 5.2. Les équipes ont droit à deux (2) temps d'arrêt de soixante (60) secondes par manche.
- 5.3. Le championnat des FAC prend la forme d'un tournoi à la ronde simple suivi d'éliminatoires. Tous les matchs sont à pointage continu. Les match du tournoi à la ronde consiste à remporter deux (2) manches sur une possibilité de trois (3). Le classement final des équipes au tournoi à la ronde permet de déterminer les équipes qui participent aux éliminatoires. Les points sont attribués comme suit durant le tournoi à la ronde :
 - a. deux (2) points pour avoir remporté un match;
 - b. aucun point pour avoir perdu un match.
- 5.4. Tous les matchs des éliminatoires se disputent au meilleur des trois (3) manches. La finale et le match pour la médaille de bronze se disputent au meilleur des cinq (5) manches.
- 5.5. À la fin du tournoi à la ronde, trois (3) matchs éliminatoires sont disputés. Les éliminatoires 1 se déroulent comme suit : l'équipe en première (1^{re}) place affronte l'équipe en deuxième (2^e) place, et l'équipe gagnante passe directement au match final (local). Dans les éliminatoires 2, l'équipe en troisième (3^e) place affronte l'équipe qui s'est classée quatrième (4^e). Pour ce qui est des éliminatoires 3, l'équipe gagnante des éliminatoires 2 (visiteur) affronte l'équipe perdante des éliminatoires 1 (local). L'équipe gagnante des éliminatoires 1 et l'équipe gagnante des éliminatoires 3 passent au match final.



6. PROCÉDURE DE BRIS D'ÉGALITÉ

- 6.1. En cas d'égalité au classement du tournoi à la ronde, les équipes qui passent aux éliminatoires sont déterminées comme suit, si deux (2) équipes ou plus sont à égalité :
- a. les équipes ayant le meilleur quotient de matchs gagnés/perdus, en tenant compte des matchs joués entre les équipes à égalité, se glisseront devant les équipes;
 - b. si l'égalité persiste, l'équipe ayant le meilleur quotient de manches gagnées/perdus, en tenant compte de tous les matchs joués entre les équipes à égalité, se glissera devant les équipes;
 - c. si l'égalité persiste, l'équipe ayant le meilleur quotient de manches gagnées/perdus, en tenant compte de tous les matchs de la ronde, se glissera devant les équipes;
 - d. si l'égalité demeure, l'équipe ayant le meilleur quotient de points marqués/accordés, en tenant compte des manches jouées entre les équipes à égalité, se glissera devant les équipes;
 - e. si l'égalité demeure encore, l'équipe ayant le meilleur quotient de points marqués/accordés, en tenant compte de toutes les manches jouées durant le tournoi à la ronde, se glissera devant les équipes;
 - f. si l'égalité persiste, le jury d'appel, en consultation avec l'officielle ou l'officiel en chef, détermine la méthode la plus appropriée pour départager les équipes (c.-à-d. manche supplémentaire, tirage à pile ou face, etc.).
- 6.2. Quand le comité organisateur applique la procédure de bris d'égalité, il procède comme suit :
- a. lorsque deux (2) équipes sont à égalité, la procédure de bris d'égalité s'applique l'une après l'autre jusqu'à ce que les équipes soient départagées,
 - b. lorsque trois (3) équipes ou plus sont à égalité, la procédure de bris d'égalité s'applique l'une après l'autre jusqu'à ce que toutes les équipes à égalité soient classées.

REMARQUE : Ainsi, s'il y a égalité entre les équipes X, Y et Z et que le critère [6.1.b](#) permet de déterminer que l'équipe X se classe au premier rang, l'équipe Y au deuxième rang et l'équipe Z au troisième rang, aucun autre critère n'est utilisé et les équipes sont départagées.

Toutefois, si le critère [6.1.b](#) détermine le classement d'une des équipes à égalité, les autres équipes encore à égalité utiliseront le critère [6.1.c](#) et ainsi de suite pour déterminer le classement. On ne recommence pas la procédure au sous-paragraphe [6.1.a](#), mais on poursuit la séquence de critères en se servant des résultats obtenus par les équipes X, Y et Z ainsi que du critère au sous-paragraphe [6.1.d](#).

7. ÉQUIPEMENT

- 7.1. Le ballon officiel pour le championnat est le ballon Mikasa MVA 200 ou V200W.
7.2. Les athlètes doivent porter l'équipement précisé dans le tableau ci-dessous.

OBLIGATOIRE	RECOMMANDÉ
Joueuses et joueurs	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ maillots et shorts, de couleur et de conception uniformes pour l'équipe (sauf le libéro) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ support pour cheville semi-rigide ▪ protège-genoux

8. PRÉVENTION DES BLESSURES

- 8.1. Il est important que les membres de l'équipe, les entraîneuses et entraîneurs, les officielles et officiels, les soigneuses et soigneurs et les organisatrices et organisateurs passent en revue les stratégies de prévention des blessures. Le [chapitre 6](#) renferme des renseignements supplémentaires concernant la prévention des blessures.

9. PRIX/RECONNAISSANCES

- 9.1. À la fin de chaque match du championnat national, les membres du jury d'appel choisissent les deux (2) Joueuses ou Joueurs les plus utiles du match, dont un (1) de chaque équipe.
- 9.2. Les équipes gagnantes, chez les femmes et chez les hommes, reçoivent une bannière et un trophée. Des médailles individuelles sont remises aux membres des équipes occupant les trois premiers rangs (Or, Argent, Bronze).
- 9.3. À la fin des championnats, les membres du jury d'appel choisissent une Joueuse la plus utile du tournoi pour le championnat féminin et un Joueur le plus utile du tournoi pour le championnat masculin.
- 9.4. À la fin des championnats nationaux, chaque équipe choisit une Joueuse la plus utile du tournoi pour le championnat féminin et un Joueur le plus utile du tournoi pour le championnat masculin.
- 9.5. À la fin des championnats nationaux, chaque équipe, masculine et féminine, peut soumettre la candidature d'une joueuse ou d'un joueur qui a fait preuve d'un esprit sportif exceptionnel, y compris d'un comportement responsable et conforme à l'éthique, de franc-jeu, d'intégrité et de respect combinés à des habiletés athlétiques remarquables. Le jury d'appel et/ou l'officielle ou l'officiel en chef choisit les récipiendaires selon les candidatures reçues.
- 9.6. Voici le tableau des prix et reconnaissances :

<u>Prix/reconnaissances</u>	<u>Nombre</u>	<u>Championnat national</u>	<u>Championnat régional</u>
Trophée	2	✓	À confirmer selon la Constitution régionale
Bannière du championnat	2	✓	À confirmer selon la Constitution régionale
Médailles d'or	24	✓	✓
Médailles d'argent	24	✓	✓
Médailles de bronze	24	✓	✓
JPU du tournoi	2	✓	✓
JPU de l'équipe	8	✓	S.O.
JPU du match	2 par match	✓	À confirmer selon la Constitution régionale
Prix de l'esprit sportif	2	✓	À confirmer selon la Constitution régionale
Officielles et officiels	10	✓	À confirmer selon la Constitution régionale
Soigneuses et soigneurs	3-4	✓	À confirmer selon la Constitution régionale
Membres du jury d'appel	6	✓	À confirmer selon la Constitution régionale
Invité(e)s de renom/ président(e)s d'honneur	1	✓	À confirmer selon la Constitution régionale